



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
22 mai 2012  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2012**

25-29 juin 2012, Genève

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**Audit et contrôle internes**

**Programme des Nations Unies pour le développement :  
rapport sur l'audit et les investigations internes**

*Résumé*

Le présent rapport rend compte des activités du Bureau de l'audit et des investigations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Comme le Conseil d'administration l'a demandé dans ses décisions 2011/22 et 2011/23, il renferme des informations sur : a) l'expérience acquise en matière de contrôles de gestion conjoints; b) les fraudes constatées et les mesures adoptées dans les cas d'inconduite; et c) les rapports d'audit interne qui ont été communiqués. Comme ce fut déjà le cas auparavant, la réponse de l'Administration au présent rapport est présentée dans un document distinct (conformément à la décision 2006/13), et le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit est joint au présent rapport (conformément au document DP/2008/16/Rev.1).

*Version révisée*

Le rapport précédemment publié a dû être légèrement révisé. Le paragraphe 46 a ainsi été reformulé dans un souci de clarté.

*Éléments d'une décision*

Le Conseil d'administration pourrait : a) prendre note du présent rapport; b) exprimer son soutien continu à l'intensification des activités d'audit et d'investigation internes du Programme; c) reconnaître et se déclarer en faveur de l'engagement du Bureau de l'audit et des investigations à organiser et coordonner les audits conjoints de fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, de programmes « Unis dans l'action » et d'autres activités conjointes; et d) prendre note du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit.



## Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction . . . . .	3
I. Assurance procurée par l'audit . . . . .	3
II. Divulgence de rapports d'audit interne . . . . .	6
III. Planification des audits axée sur les risques . . . . .	8
IV. Effectifs et budget . . . . .	8
V. Principaux résultats des audits internes . . . . .	10
A. Audits de services et fonctions du siège . . . . .	10
B. Audits interorganisations et expérience acquise en la matière . . . . .	10
C. Audits de bureaux de pays . . . . .	11
D. Audits des projets financés par le Fonds mondial . . . . .	12
E. Audits de projets . . . . .	13
VI. Notation d'audit . . . . .	15
VII. Suite donnée aux recommandations . . . . .	16
VIII. Services consultatifs . . . . .	16
IX. Services d'audit interne pour ONU-Femmes . . . . .	17
X. Examen des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales et/ou des gouvernements . . . . .	17
XI. Investigations . . . . .	19
XII. Conclusions et perspectives d'avenir . . . . .	24
Annexes (disponibles sur le site Web du Conseil d'administration)	
1. Rapports d'audit publiés en 2011	
2. Rapports d'audit divulgués aux États Membres au cours de l'année 2011	
3. Recommandations auxquelles il n'a pas été donné suite depuis plus de 18 mois	
Appendice (disponible sur le site Web du Conseil d'administration)	
Rapport annuel de 2011 du Comité consultative pour les questions d'audit	

## Introduction

1. Le Bureau de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) présente ci-après au Conseil d'administration son rapport annuel sur les activités d'audit et d'investigation internes qu'il a menées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2. Comme le Conseil d'administration l'a demandé dans sa décision 2011/22, il renferme des informations sur : a) l'expérience acquise en matière de contrôles de gestion conjoints; et b) les fraudes constatées et les mesures adoptées dans les cas d'inconduite. De plus, comme le Conseil en a fait la demande dans sa décision 2011/23, on trouvera également ici des informations sur les rapports d'audit interne qui ont été divulgués. Reconnaisant le soutien exprimé l'année dernière par le Conseil d'administration en vue d'améliorer les capacités d'audit et d'investigation du Bureau de l'audit et des investigations, le présent rapport fournit également des informations détaillées sur la dotation en personnel du Bureau et son budget. Comme ce fut déjà le cas auparavant, la réponse de l'Administration au présent rapport est présentée dans un document distinct (conformément à la décision 2006/13), et le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit est joint au présent rapport (conformément au document DP/2008/16/Rev.1).

## I. Assurance procurée par l'audit

### Mandat du Bureau de l'audit et des investigations

3. Le Règlement financier et règles de gestion financière disposent que « le Bureau de l'audit et des investigations est responsable de l'audit interne du PNUD. Il mène en toute indépendance et objectivité des activités d'audit et de conseil conformes aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Il évalue la gouvernance, la gestion des risques et les mécanismes de contrôle, fait rapport sur ces sujets et contribue à l'amélioration des résultats en la matière. » Ils établissent en outre que le Bureau de l'audit et des investigations « dispose d'une pleine indépendance opérationnelle dans l'exercice de ses fonctions ». Enfin, le « Bureau de l'audit et des investigations est chargé d'évaluer les allégations faisant état de fraudes et d'actes de corruption commis par des membres du personnel du PNUD ou commis par d'autres au détriment du PNUD, et d'enquêter sur de telles affaires ». L'objet, les pouvoirs et les responsabilités de la fonction d'audit interne sont définis plus en détail dans la Charte du Bureau de l'audit et des investigations approuvée par l'Administrateur.

4. Conformément aux Normes, le Bureau confirme qu'il a agi en toute indépendance et qu'il n'a subi aucune ingérence lors de la définition de son champ d'intervention, de la réalisation du travail et de la communication des résultats.

5. Pour pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat, le Bureau tient à jour un programme d'assurance qualité ainsi qu'un programme d'amélioration de la qualité de ses activités d'audit et d'investigation. Ce programme inclut des évaluations systématiques et périodiques de la qualité de ses activités. En 2009, un organisme indépendant a confirmé que, dans l'ensemble, le Bureau se conformait aux normes et au code de déontologie de l'Institut des auditeurs internes, ainsi qu'aux principes et normes généralement acceptés par les organisations internationales en matière

d'investigation. Les prochaines évaluations externes de la qualité des audits et des investigations devraient se dérouler en 2012 et 2014.

6. L'Administration du PNUD a, tout au long de la période à l'étude, résolument soutenu les activités du Bureau. Le Directeur a également pris part, en qualité d'observateur, à plusieurs réunions du Groupe d'appui à la performance de l'organisation. Ceci lui a donné l'occasion de donner des conseils relatifs au contrôle et à la responsabilité des nouvelles politiques et de commenter les éventuels risques auxquels pourraient faire face le PNUD.

7. Afin d'approfondir la connaissance, par les États Membres, les donateurs et les autres acteurs du PNUD, du système de contrôle du PNUD, ainsi que de renforcer la coopération entre homologues d'autres organisations et, le cas échéant, de partager le savoir et les enseignements tirés, le Bureau de l'audit et des investigations a, comme auparavant, participé aux réunions avec les États Membres et les donateurs qui ne sont pas des États Membres.

### **Contrôle externe**

8. Le Comité consultatif pour les questions d'audit, composé de cinq experts externes indépendants, a, comme auparavant, prêté conseil sur les moyens d'améliorer l'efficacité des fonctions d'audit et d'investigation internes du PNUD. En 2011, Le Comité a analysé le programme de travail annuel, la stratégie sur trois ans, le budget, les rapports trimestriels, le rapport annuel et certains autres rapports d'audit du Bureau.

9. Le Comité des Commissaires aux comptes des Nations Unies (commissaires aux comptes du PNUD) s'est également penché sur la suite donnée aux mesures prises par le Bureau pour mettre en œuvre les recommandations qu'il avait formulées en vue de parfaire les activités du Bureau. Les commissaires aux comptes ont continué de faire fond sur le processus de contrôle diligent, par le Bureau, des projets d'exécution nationale et de ceux exécutés par des organisations non gouvernementales, pour ce qui est des audits exécutés par des tierces parties.

### **Concertation avec les organismes des Nations Unies**

10. Conformément à ce qui avait été convenu à la réunion des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales en 2010, le Bureau a élaboré un document de réflexion sur l'audit commun des programmes relevant de l'initiative « Unis dans l'action ». Ce document a mené à la signature du « Framework for Auditing as One » par les services de la vérification interne des comptes internationaux des 10 organisations participantes en septembre 2011. Ce cadre jette les bases d'une stratégie d'audit interne harmonisée pour ces programmes. Il vise à garantir une plus grande cohérence en matière de gouvernance, à renforcer la gestion et à améliorer l'efficacité des audits menés conjointement. Conformément à ce qui a été convenu, le Bureau rédigera toute la correspondance ayant trait aux audits, assumera le rôle de dépositaire des documents de travail d'audit et sera le centre de dépôt des recommandations d'audit. Le premier audit conjoint se tiendra en 2012.

11. En mars 2011, le Bureau de l'audit et des investigations a participé à l'organisation du premier cours international dispensé à des enquêteurs. Ce dernier s'est tenu à l'Académie internationale de lutte contre la corruption en Autriche,

auquel ont assisté des fonctionnaires issus de plus de dix bureaux des investigations de l'ensemble du système des Nations Unies. En mai 2011, le Bureau a participé à la coordination de la première réunion annuelle des chefs des bureaux d'investigation de l'Organisation des Nations Unies. Il était également le secrétariat chargé d'organiser la Conférence des enquêteurs internationaux.

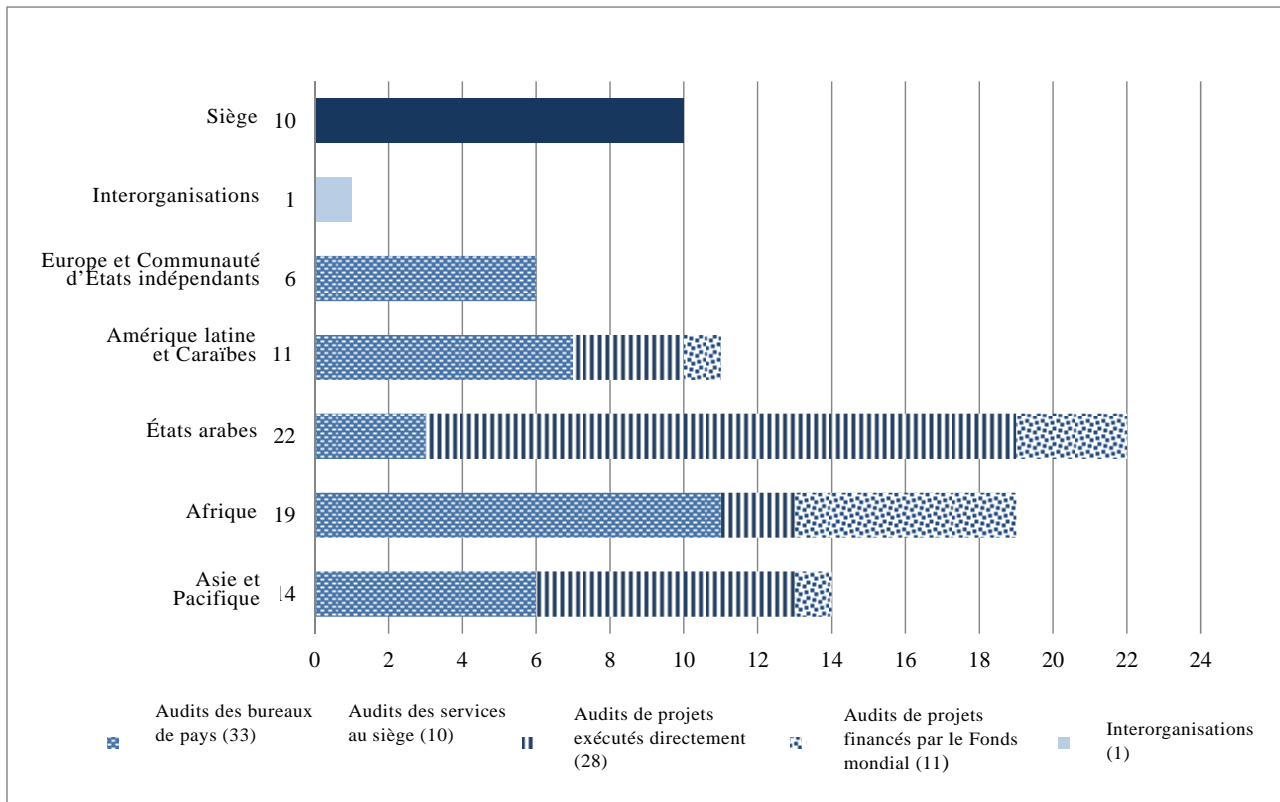
### **Fondement et indépendance des assurances procurées par les audits**

12. Afin de réaliser l'objectif visant à garantir l'indépendance des assurances procurées sur la gouvernance, la gestion des risques et les systèmes de contrôle, les audits du Bureau porteront sur une combinaison appropriée de services opérationnels, de fonctions et d'activités au siège, ainsi que dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays, y compris pour ce qui est des subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et les projets exécutés directement par le PNUD.

13. En 2011, le Bureau a publié 83 rapports d'audit : 10 d'entre eux concernent des services du siège, 1 un audit interorganisations, 33 des bureaux de pays, 11 ont trait à l'audit des subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et les 28 autres à l'audit de projets exécutés directement (voir l'annexe 12 du présent rapport). Les 10 audits au siège concernaient 4 questions institutionnelles, 4 services opérationnels au siège, le Programme des Volontaires des Nations Unies et un rapport de synthèse relatif aux subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. L'audit interorganisations a été mené conjointement avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Les 33 audits de bureaux de pays se répartissent comme suit : 30 audits généraux, 1 audit de suivi, 1 audit spécial d'un projet d'exécution nationale ou exécuté par une organisation non gouvernementale, et 1 audit de la fonction achat (voir la figure 1). Trois audits prévus ont été annulés pour des raisons de sécurité. Cela n'a toutefois pas affecté les assurances générales fournies à l'Administrateur.

14. Comme la plupart des audits dont les rapports ont été publiés en 2011 concernent des opérations et activités que les bureaux du PNUD ont menées en 2010, leurs résultats permettent, dans l'ensemble, de faire le bilan des opérations de 2010. Les 72 audits de bureaux de pays (33 audits de bureaux de pays, 11 audits des subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et 28 audits de projets exécutés directement), ainsi que l'audit d'un centre régional, portent sur une somme se montant à environ 2 milliards de dollars, soit 42 % des 4,9 milliards de dollars que le PNUD a engagés pour les activités opérationnelles en 2010, comme il ressort des données entrées dans le progiciel de gestion intégré, Atlas. Un montant additionnel de 2 milliards de dollars a été audité, qui concernait des projets d'exécution nationale et des projets exécutés par des organisations non gouvernementales. Ensemble, les audits des sièges, les audits de bureau de pays, les audits des subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, les audits des projets exécutés directement et les audits des projets d'exécution nationale et des projets exécutés par des organisations non gouvernementales ont ainsi représenté un complément important des autres mécanismes de contrôle grâce auxquels l'Administrateur et le Conseil d'administration ont l'assurance que les ressources du PNUD sont utilisées au mieux et que les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne sont efficaces et adéquats.

Figure 1  
**Nombre et objet des rapports d’audit publiés en 2011**



CEI = Communauté d’États indépendants

## II. Divulgarion de rapports d’audit interne

15. Suite à la décision 2011/23 du Conseil d’administration autorisant l’Administrateur à communiquer aux organisations intergouvernementales donatrices et au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme les rapports d’audit interne concernant un projet pour lequel ils ont fourni une contribution financière, le Bureau de l’audit et des investigations a mis à jour ses instructions permanentes concernant la suite à donner aux demandes de divulgation de rapports d’audit interne. Ces instructions permettent de veiller à ce que les demandes introduites se conforment strictement aux décisions du Conseil d’administration en la matière. Le Bureau a également signé un accord avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme précisant les conditions et modalités de divulgation.

16. Conformément à la décision 2011/23, le PNUD a élaboré un système en ligne afin de permettre aux États Membres et aux organisations non gouvernementales donatrices de consulter les rapports d’audit interne par le biais d’un système d’accès à distance sécurisé. Pour ce faire, l’utilisateur doit télécharger et installer un logiciel qui empêchera la copie, la sauvegarde, le transfert et l’impression des rapports. Si les essais effectués sur le système ont été une réussite dans certains cas, plusieurs

États Membres ont rencontré des problèmes techniques étant donné que leurs politiques de sécurité en matière de technologies de l'information nécessitent une autorisation spéciale pour installer le logiciel. Des essais sont en cours et le Bureau s'entretient avec ses homologues sur les aspects techniques afin de garantir un bon fonctionnement du système en 2012.

17. Afin de faciliter le processus de divulgation, une nouvelle page consacrée au Bureau de l'audit et des divulgations a été mise en ligne en décembre 2011 sur le site Web du PNUD accessible au public. La page contient des listes de tous les rapports publiés depuis l'adoption de la décision 2008/37. Le Bureau de l'audit et des investigations procèdera à la mise à jour de ces listes tous les mois. Grâce à ces listes, les États Membres pourront indiquer pour quels rapports d'audit ils souhaitent introduire une demande d'accès confidentiel. Ils pourront par ailleurs le faire sur le site Web ou par le biais du système en ligne sécurisé.

18. En 2011, le PNUD a donné une suite favorable aux demandes déposées par les gouvernements d'Allemagne, du Canada, des États-Unis, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, du Sud-Soudan et de la Suède, ainsi que par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, à la suite de quoi 35 rapports ont pu être consultés. Depuis l'adoption de la décision en 2008, le Bureau a accordé l'autorisation de consulter 74 rapports d'audit.

19. Comme ce fut le cas les années précédentes, chaque demande est, dès réception et avant toute divulgation, transmise au Bureau par le secrétariat du Conseil d'administration. Le Bureau vérifie alors que le motif de la consultation est dûment indiqué et qu'il y est expressément confirmé que les informations figurant dans le rapport concerné seront tenues confidentielles. En outre, il informe le gouvernement intéressé, par une lettre adressée à son représentant permanent auprès de l'ONU, qu'il a reçu une demande le concernant et il lui laisse le temps de consulter le rapport et de présenter des observations y relatives. Sur les 35 pays concernés, huit d'entre eux ont saisi l'occasion qui leur était offerte de prendre connaissance du rapport dans les locaux du Bureau, à New York. Après avoir consulté le rapport, aucun pays ne s'est opposé à ce qu'il soit communiqué à l'auteur de la demande. Le Bureau informe dûment le Comité consultatif pour les questions d'audit, au cours de réunions périodiques, de l'état d'avancement des demandes déposées.

20. Conformément à la décision 2011/23, le Bureau confirme au Conseil d'administration, par le présent rapport, qu'il n'a reçu en 2011 aucune demande émanant d'une organisation sur laquelle cette décision ne porte pas.

21. À la seconde session ordinaire du Conseil d'administration qui s'est tenue en 2011, l'Administrateur a à nouveau souligné l'engagement du PNUD en faveur de la transparence et a annoncé son objectif, qui vise à ce que « le PNUD divulgue ses rapports d'audit interne sur son site Web, tout en notant que dans certaines circonstances, la confidentialité doit être protégée ». Le Bureau a ensuite élaboré un plan visant à garantir la divulgation complète, en consultation avec le Comité consultatif pour les questions d'audit. Ce plan a été présenté de manière informelle au Conseil d'administration à sa première session ordinaire, en 2012. Le PNUD suggère d'adopter une « approche progressive » de la divulgation complète. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au rapport élaboré conjointement par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur la divulgation des rapports d'audit interne (DP-FPA-OPS/2012/1).

### III. Planification des audits axée sur les risques

22. Comme les précédents, le plan d'audit du Bureau pour 2011 est axé sur les risques. Au niveau du siège, le Bureau continue de réaliser des évaluations des risques sur mesure afin de recenser les services qui peuvent être audités et hiérarchiser les domaines dans lesquels des audits doivent être réalisés. Cette approche permettra au Bureau de couvrir tous les services opérationnels au siège dans un cycle quinquennal. Le Bureau compte que les principaux services et fonctions auront été audités d'ici à la fin 2012. Une évaluation des risques a été réalisée par le Bureau des politiques de développement en 2011.

23. Au niveau des bureaux de pays, le Bureau de l'audit et des investigations procède à l'évaluation des risques d'audit à l'aide d'un modèle d'évaluation des risques normalisé. Ce modèle porte sur des facteurs aussi bien qualitatifs que quantitatifs, dont certains seront évalués par les bureaux régionaux, en collaboration avec les bureaux de pays intéressés. Le modèle est mis à jour tous les ans, afin de s'assurer de sa pertinence et de son adéquation. Au niveau des programmes, plusieurs subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme sont administrées en vertu de la « politique de sauvegarde supplémentaire », qui requière un audit financier annuel. En ce qui concerne les autres subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Bureau réalise une évaluation des risques à l'aide d'un modèle conçu sur le modèle d'évaluation des risques d'audit des bureaux de pays. Au niveau des projets, le Bureau utilise un modèle d'évaluation des risques qui s'inscrit dans la suite logique des modèles d'évaluation des bureaux de pays et des subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, mais le processus est automatisé grâce à la base de données générale pour le suivi de l'application des recommandations d'audit (CARDS).

24. Dans tous les cas, la sélection finale des audits se fait après consultation des bureaux concernés et du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. L'objectif est d'étendre la portée des audits. Les inquiétudes exprimées par l'administration du PNUD, les donateurs ou les pays de programme sont également pris en compte lors de la préparation du plan d'audit, qui est examiné par le Comité consultatif pour les questions d'audit avant d'être approuvé par l'Administrateur.

### IV. Effectifs et budget

#### Effectifs

25. Au 31 décembre 2011, le Bureau disposait de 68 postes, dont 2 nouveaux postes créés pour assurer un audit adéquat et obtenir l'assurance raisonnable que les fonds alloués aux activités en Afghanistan sont bien employés, et 4 postes affectés à l'audit et à l'investigation des subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. De ces 68 postes, 55 étaient pourvus, 11 étaient vacants, et 2 autres étaient gelés en attendant la suppression en 2012 des contraintes budgétaires qui pèsent sur l'ensemble du PNUD. Des postes ont été supprimés par le biais d'ajustements structurels rendus effectifs le 1er janvier 2012. Des centres d'audit régionaux ont notamment été fusionnés et la distribution du portefeuille d'audit parmi les services d'audit du Bureau a été revue.



26. Des 11 postes vacants, 9 étaient affectés à des audits, et 2 à des investigations. Ces vacances de poste étaient dues à des promotions, mouvements latéraux et départs à la retraite. Des 11 vacances de poste, 6 devraient être comblées au cours du premier trimestre de 2012. Une procédure de recrutement est en cours pour le reste des postes vacants. Le délai moyen nécessaire pour remplir un poste vacant au sein du Bureau de l'audit et de l'investigation est de sept mois.

27. Conformément à sa décision 2011/22, le Conseil d'administration a approuvé deux autres postes affectés aux investigations pour le budget d'appui pour 2012-2013 afin de faire face à l'augmentation notable du nombre et de la complexité des plaintes et des demandes d'ouverture d'enquête.

### Budget

28. En 2010, l'enveloppe budgétaire allouée au Bureau se montait à 13,2 millions de dollars, dont 2,7 millions de dollars (soit 21 %) destinés aux investigations, y compris une allocation unique de 0,3 million de dollars pour permettre au Bureau d'entreprendre les enquêtes les plus prioritaires, à savoir celles comportant le plus grand risque pour la réputation du PNUD (voir la figure 2).

29. Ainsi, 77 % de l'enveloppe budgétaire provenaient du budget ordinaire du PNUD, le solde étant imputé à des ressources extrabudgétaires. Le Bureau a par ailleurs reçu 1,0 million de dollars pour couvrir les activités d'audit et d'investigation se rapportant à des projets du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Conformément à la décision 2011/22, l'Administration du PNUD a affecté des ressources supplémentaires au Bureau de l'audit et des investigations pour le budget biennal 2012-2013. La figure 2 ci-dessous compare les ressources du Bureau en 2011 et 2012.

Figure 2  
Montant des ressources allouées au Bureau en 2011 et 2012

Fonction	2011		2012	
	Postes autorisés	Budget (millions de dollars É.-U.)	Postes autorisés	Budget (millions de dollars É.-U.)
Audit	46	8,7	45 <sup>a</sup>	8,4
Investigations	9	2,7	11 <sup>b</sup>	2,8
Audit en Afghanistan	2	0,1	2	0,5
Audit des projets financés par le Fonds mondial et investigations y relatives	4	1,0	4	1,2
Administration et appui du Bureau	7	1,6	7	1,4
Comité consultatif pour les questions d'audit	0	0,1	0	0,1
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>14,2</b>	<b>69</b>	<b>14,4</b>

<sup>a</sup> Inclut un administrateur auxiliaire entièrement financé.

<sup>b</sup> Inclut deux nouveaux postes approuvés par le Conseil d'administration.

## **V. Principaux résultats des audits internes**

### **A. Audits de services et fonctions du siège**

30. En 2011, le Bureau de l'audit et des investigations a publié 10 rapports d'audit se rapportant à des services opérationnels au siège et d'autres questions institutionnelles, notamment : a) le Bureau du Rapport sur le développement humain; b) le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud; c) le Bureau régional pour l'Afrique (audit de suivi); d) le centre régional de Panama; e) les fonctions d'agent administratif pour le Fonds pour la consolidation de la paix; f) la gestion de ressources de participation des tiers aux coûts; g) la comptabilisation en pertes de créances interorganisations; h) le projet du PNUD relatif aux normes comptables internationales pour le secteur public; i) le programme des Volontaires des Nations Unies; et j) un rapport de synthèse sur les audits des sous-bénéficiaires de subventions du Fonds mondial administrées par le PNUD en qualité de bénéficiaire principal.

31. Suite à ces audits, 86 recommandations ont été formulées, dont 49 (soit 57 %) sont considérées comme hautement prioritaires. De ces 86 recommandations, 5 avaient des effets sur l'ensemble du PNUD. Elles portaient notamment sur des exigences d'autorisation pour les accords relatifs aux contributions et sur la nécessité de disposer d'un centre de dépôt des accords relatifs à la participation aux coûts, ainsi que les domaines auxquels l'Administration doit accorder son attention en priorité afin de garantir une transition réussie vers les normes comptables internationales pour le secteur public.

32. Le rapport d'audit relatif à la gestion de ressources de participation des tiers aux coûts a été porté à l'attention du Groupe d'appui à la performance de l'organisation afin d'assurer l'engagement de l'organisation à faire face aux questions soulevées par le Bureau de l'audit et des investigations.

### **B. Audits interorganisations et expérience acquise en la matière**

33. Le Bureau a audité en 2010 l'application d'une méthode harmonisée de virement en espèces au Malawi, en collaboration avec les services d'audit interne du FNUAP et de l'UNICEF. Le rapport a été publié en 2011. Cet audit conjoint était dirigé par la Division des services de contrôle interne du FNUAP. D'autres audits conjoints portant sur l'application de la méthode harmonisée de virement en espèces ont été réalisés en 2011 en Indonésie, au Pakistan et au niveau de l'organisation, les rapports y relatifs devant être publiés en 2012.

34. Jusqu'à présent, le Bureau a participé à cinq audits conjoints relatifs à la méthode harmonisée de virement en espèces. L'expérience montre qu'il est essentiel de définir strictement les responsabilités et les pouvoirs afin de mener à bien la planification, le travail sur le terrain et l'établissement des rapports de tous les audits conjoints. Il serait utile, afin de faciliter la mise en œuvre d'audits et de les rendre plus efficaces, d'élaborer des outils d'audit harmonisés ou conjoints, y compris des modèles de rapports convenus. La planification du travail sur le terrain s'est révélé être un véritable défi en raison des conflits de priorités parmi les services d'audit interne participants. Les questions récurrentes relatives à la mise en œuvre d'une méthode harmonisée de virement en espèces seront analysées et

incluses dans les futurs rapports adressés au Conseil d'administration, selon qu'il convient.

35. En ce qui concerne l'audit des programmes relevant de l'initiative « Unis dans l'action », un audit pilote devrait être réalisé en Tanzanie au cours du premier trimestre de 2012. En 2011, le Bureau a mené une mission d'évaluation des risques afin de permettre une redéfinition de la portée de l'audit et la formulation d'une approche adéquate. Les résultats de cette mission ont été partagés avec le comité directeur « Auditing as one ». Les services d'audit interne de sept organismes (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations unies pour la population, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme alimentaire mondial et Programme des Nations Unies pour le développement) participent à l'audit conjoint, et trois autres services d'audit interne (Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat des Nations Unies, Organisation internationale du Travail et Organisation mondiale de la santé) appuieront cet audit conjoint sans directement y participer.

36. Dans ses futurs rapports, le Bureau tiendra le Conseil d'administration dûment informé de l'expérience acquise dans le cadre de ces audits conjoints.

### **C. Audits de bureaux de pays**

37. L'audit général d'un bureau de pays porte généralement sur les points suivants : gouvernance et gestion stratégique, coordination des organismes des Nations Unies (activités de développement, bureau du Coordonnateur résident et attributions du PNUD dans l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » et méthode harmonisée de virement en espèces). Ces audits internes portent également sur l'exécution des programmes (gestion des programmes, partenariats, mobilisation des ressources et gestion des projets) et opérations (ressources humaines, gestion financière, achats, technologies de l'information et des communications, gestion des biens, administration générale, sûreté et sécurité).

38. Dans le cadre du programme de travail annuel du Bureau de l'audit et des investigations pour 2012, les audits des bureaux de pays portaient également sur des questions transversales qui sont examinées en profondeur selon des procédures normalisées. Les questions thématiques retenues concernaient les ressources humaines et l'état de préparation à l'application des normes IPSAS.

39. Les 33 rapports d'audit de bureaux de pays country publiés en 2011 se répartissent comme suit : 30 audits généraux de bureaux de pays, 1 audit de suivi de bureaux de pays, 1 audit de la fonction d'achat et 1 audit spécial. Tous ces audits renfermaient au total 327 recommandations, principalement dans les domaines de l'achat, de la finance, des ressources humaines et de la gestion de projets, soit 61 % de l'ensemble des recommandations (voir la figure 3).

40. Une analyse approfondie des questions d'audit a montré que plusieurs domaines audités revenaient systématiquement. Il s'agit notamment de déficiences dans les domaines suivants : suivi et au contrôle des projets (15 bureaux); gestion des biens (absence d'inventaire physique des biens, absence d'enregistrement des actifs non immobilisés dans Atlas et absence de liquidation appropriée du matériel

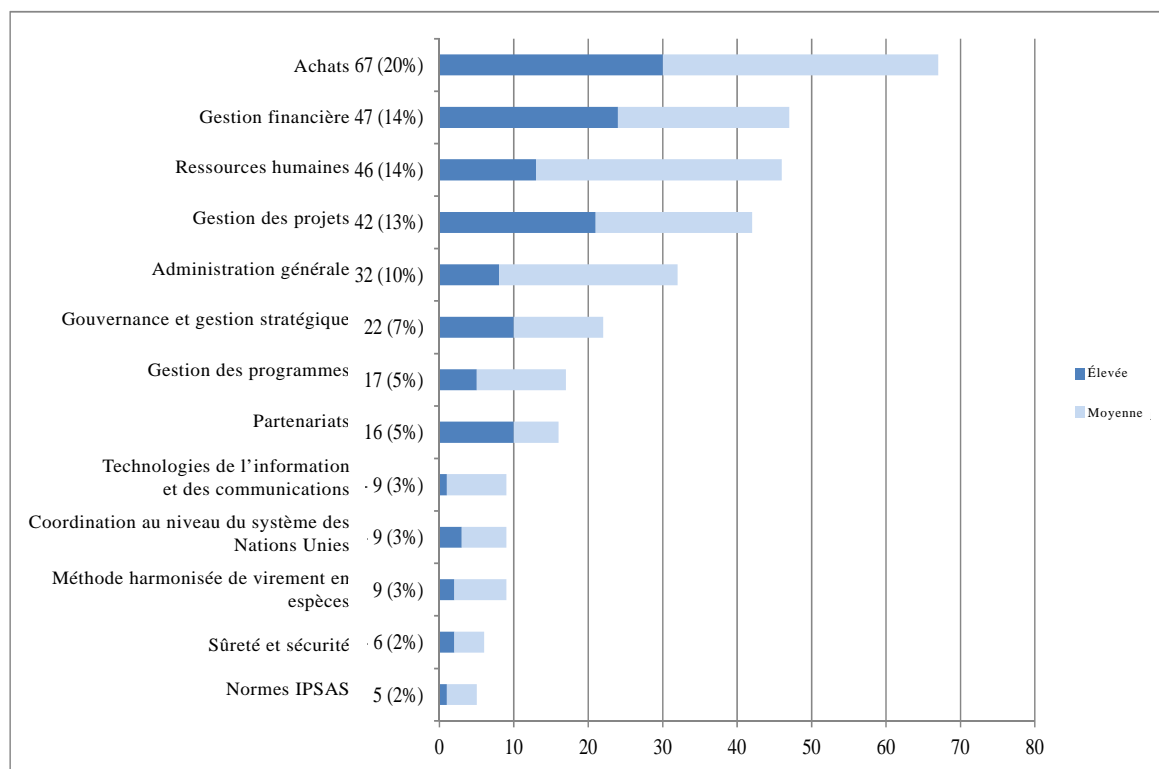
obsolète) (13 bureaux); exécution des paiements (11 bureaux); gestion des voyages (demandes de remboursement des frais de voyage non complétées ou pas prises en charge) (10 bureaux); états de congé et états de présence (8 bureaux); gestion d'accords de services spéciaux (7 bureaux); procédure de recrutement (7 bureaux); gestion des fournisseurs (6 bureaux); utilisation de la nomenclature des comptes (6 bureaux); et utilisation des logiciels d'approvisionnement en ligne (5 bureaux).

41. Au 31 décembre 2011, 127 des 327 recommandations formulées en 2011 avaient été intégralement mises en œuvre au cours de la même année, laissant 200 d'entre elles encore en souffrance, dont 55 portaient sur des rapports publiés en décembre.

Figure 3

**Répartition des recommandations d'audit formulées dans les rapports d'audit des bureaux de pays de 2011, par rang de priorité**

(Nombre total de recommandations : 327)



#### D. Audits des projets financés par le Fonds mondial

42. En 2011, 11 rapports d'audit se rapportant à des subventions du Fonds mondial administrées par le PNUD, en qualité de bénéficiaire principal, ont été publiés, en particulier en Afrique (5 bureaux), dans les États arabes (4 bureaux), en Amérique latine et dans les Caraïbes (1 bureau), et en Asie et dans le Pacifique (1 bureau).

43. Ces audits renfermaient au total 76 recommandations, principalement dans les domaines de la gestion de projets, de la finance et de l'administration générale. Ces

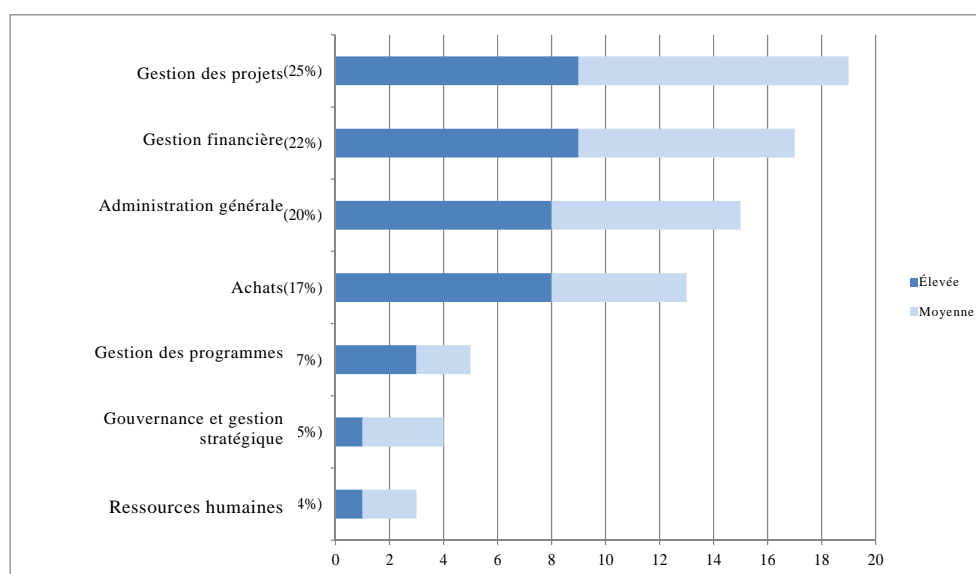
domaines représentaient, pris ensemble, 67 % du nombre total de recommandations (voir la figure 4). La plupart des déficiences constatées étaient apparues dans le cadre du suivi et de l'évaluation de l'exécution des projets et de la gestion des stocks et biens de sous-bénéficiaires.

44. Au 31 décembre 2011, 34 des 76 recommandations formulées en 2011 avaient été intégralement mises en œuvre au cours de la même année, 42 d'entre elles étant encore en souffrance, dont 17 portaient sur des rapports qui venaient d'être publiés en décembre.

Figure 4

**Répartition des recommandations d'audit des projets financés par le Fonds mondial formulées dans les rapports de 2011, par rang de priorité**

(Nombre total de recommandations : 76)



## E. Audits de projets

45. Les projets directement exécutés peuvent être audités dans le cadre de l'audit d'un bureau de pays ou de tout autre service opérationnel, ou séparément. En 2011, 28 rapports d'audit distincts relatifs à des projets exécutés directement ont été publiés. Ces rapports avaient trait à 56 projets correspondant à des dépenses vérifiées d'un montant de 426 millions de dollars. La répartition géographique de ces projets était la suivante : 30 projets (soit 54 %) dans la région de l'Asie et du Pacifique (5 pays); 19 projets (soit 34 %) dans la région des États arabes (3 pays); et le reste des projets en Amérique latine et dans les Caraïbes (4 projets dans 3 pays) et en Afrique (3 projets dans 2 pays). À l'exception d'un audit réalisé par les commissaires aux comptes du Bureau de l'audit et des investigations, les audits de projets exécutés directement ont été menés par des bureaux d'audit privés pour le compte du Bureau.

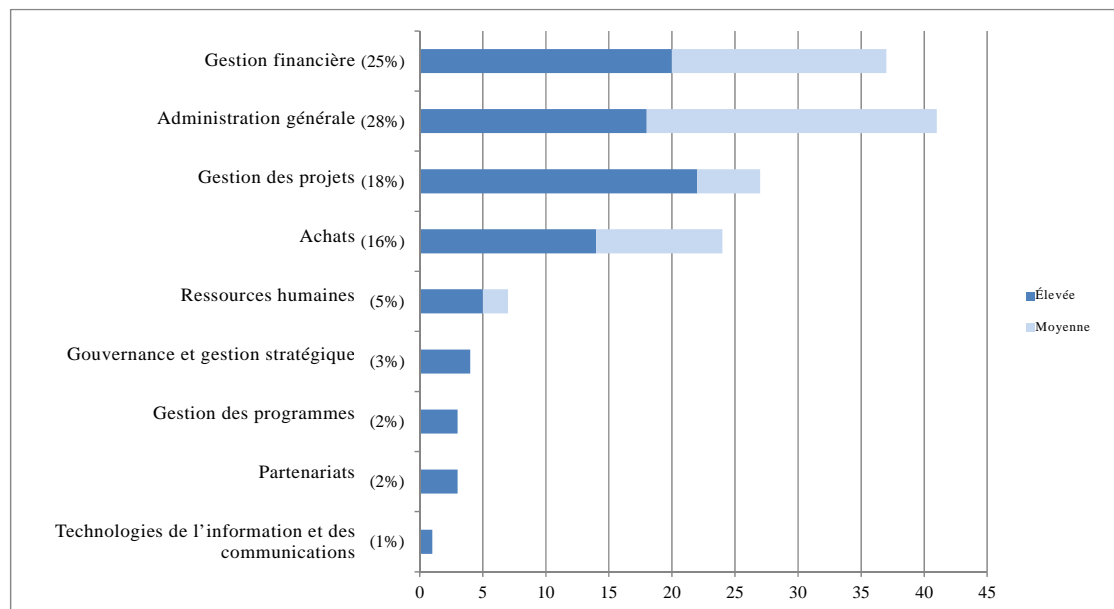
46. Ces audits de projets exécutés directement renfermaient au total 147 recommandations, principalement dans les domaines de la finance et de

l'administration générale. Ces domaines représentaient, pris ensemble, 53 % du nombre total de recommandations (voir la figure 5). La plupart des déficiences constatées portaient sur la surestimation des dépenses de projet dans le rapport d'exécution trimestriel, des dépenses non justifiées, le coût des services de transport dépassant les plafonds financiers stipulés dans les accords à long terme conclus avec des fournisseurs, et l'imputation à tort de dépenses à un autre projet. Il a également été fait état de l'absence de registres de matériel, d'archives incomplètes et de l'absence de vérifications de l'existence physique du matériel. Des 426 millions de dollars de dépenses consacrées à des projets exécutés directement, 171 millions de dollars (soit 40 %) étaient des dépenses pour lesquelles une opinion avec réserve avait été exprimée. Le montant net des incidences financières des réserves émises par les auditeurs s'élève à 4,4 millions de dollars, soit 1 % des dépenses totales consacrées à des projets exécutés directement et soumis à audit. Sur ce montant, 3 millions de dollars, soit 68 %, sont consacrés à un projet en Afghanistan.

47. Au 31 décembre 2011, 46 des 147 recommandations formulées en 2011 avaient été intégralement mises en œuvre au cours de la même année, 101 étant encore en souffrance, dont 11 portaient sur des rapports qui venaient d'être publiés en décembre. Il apparaît donc que la mise en œuvre des recommandations se rapportant aux projets exécutés directement progresse mois rapidement. Le Bureau suivra cette situation de près en 2012.

Figure 5  
**Répartition des recommandations d'audit des projets exécutés  
 directement formulées dans les rapports de 2011, par rang de priorité**

(Nombre total de recommandations : 147)



## VI. Notation d'audit

48. Sur la base des résultats de chaque audit, le Bureau de l'audit et des investigations attribue généralement une note globale fondée sur son évaluation des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne. Exceptionnellement, les audits spéciaux, les audits de suivi et les rapports de synthèse sur des domaines thématiques ne se prêtent pas à l'attribution d'une note globale dans la mesure où ils concernent des questions spécifiques et où les objectifs de l'audit sont limités. Ainsi, des 84 rapports, 9 n'ont pas été assortis d'une note. Des rapports restants, ceux ayant trait à des projets exécutés directement portaient plus souvent la mention « satisfaisant » (78 %) que ceux ayant trait à des bureaux de pays et des subventions du Fonds mondial (25 %) (voir les figures 6 et 7).

49. La majorité des notations d'audits de bureaux de pays et de subventions du Fonds mondial réalisés au cours des deux années précédentes portaient la mention « partiellement satisfaisant »; la proportion d'audits portant la mention « satisfaisant » et « insatisfaisant » reste raisonnablement équilibrée en 2011. L'augmentation du pourcentage d'audits de projets exécutés directement portant la mention « satisfaisant » est due à la sensible augmentation du nombre de ces audits (de 10 audits en 2010 à 28 en 2011), avec une concentration dans deux pays de 14 audits, tous ayant reçu la mention « satisfaisant » (voir les figures 6 et 7).

Figure 6

### Comparaison des notes d'audit pour les audits concernant des services du siège, des bureaux de pays et des projets financés par le Fonds mondial en 2010 et 2011

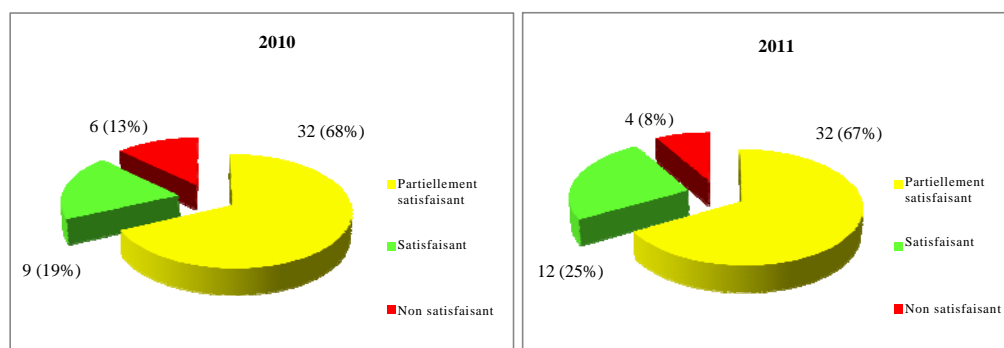
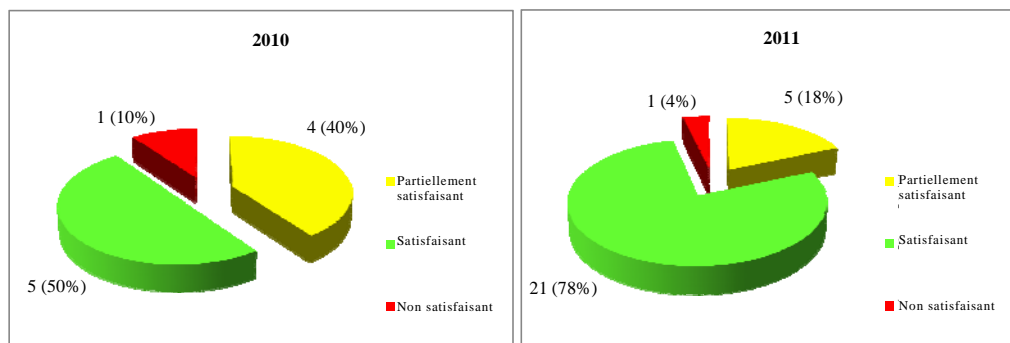


Figure 7  
**Comparaison des notes d'audit pour les audits de projets exécutés directement en 2010 et 2011**



## VII. Suite donnée aux recommandations

50. Au 31 décembre 2011, le taux global d'application était de 92,7 %. Ce taux porte sur l'ensemble des rapports publiés du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 novembre 2011, en tenant compte du fait que les bureaux disposent d'une période de grâce d'un mois à compter de la date à laquelle le rapport a été publié pour rapporter les mesures de mise en œuvre prises. Une nette amélioration a été constatée par rapport au 31 décembre 2010, où le taux d'application était de 87,1 %. (Taux portant sur les rapports publiés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 30 novembre 2010.)

51. À la fin de 2011, 28 recommandations étaient en souffrance depuis plus de 18 mois sans avoir été intégralement appliquées. Par comparaison, le nombre de recommandations en souffrance rapporté en 2010 était de 41 (voir l'annexe 3). Des 41 recommandations rapportées à la fin de 2010, 34 d'entre elles (soit 83 %) ont été mises en œuvre en 2011. Elles étaient 21 autres recommandations à avoir atteint les 18 mois d'attente le 31 décembre 2011. Ces 28 recommandations représentaient 0,6 % des 4 347 recommandations formulées depuis 2007. (La recommandation la plus ancienne avait été formulée suite à un audit réalisé en 2007, et exigeait du gouvernement hôte qu'il prenne certaines mesures).

52. Des 28 recommandations, 15 (soit 54 %) étaient classées hautement prioritaires. De ces 28 recommandations, 24 portent exclusivement sur le PNUD, et 4 sont partagées avec le FNUAP et l'UNICEF étant donné qu'elles ont trait à un audit interorganisations (relatif à une méthode harmonisée de virement en espèces). Il a été noté que les raisons à l'origine du retard de mise en œuvre des 24 recommandations étaient notamment la prise de mesures inadéquates par les bureaux concernés (54 %); la dépendance aux gouvernements hôtes (42 %); et le manque de ressources (4 %).

## VIII. Services consultatifs

53. Le Bureau a continué de prêter conseil à l'équipe de direction à tous les échelons, que ce soit au siège, dans les centres régionaux ou dans les bureaux de pays. Ces services consultatifs portaient sur toute une série de sujets, y compris



l'administration des contrats, les relations avec les donateurs et l'établissement de rapports à ce sujet, les procédures de recrutement des ressources humaines, la gestion des biens et le Fonds mondial. Le Bureau de l'audit et des investigations a aussi régulièrement passé en revue les dispositions contenues dans les accords relatifs aux contributions et aux subventions avec les donateurs. En 2011, le Bureau a également réalisé une vérification spéciale et fourni des conseils concernant les politiques, procédures et pratiques relatives aux contributions des gouvernements aux dépenses locales.

54. Afin de partager les enseignements acquis dans le cadre des audits et d'améliorer l'appréciation du personnel du PNUD des conclusions et des recommandations formulées à la suite d'audits, le Bureau de l'audit et des investigations a donné des exposés à l'intention du Groupe du VIH/sida; des bureaux du PNUD en Amérique latine et dans les Caraïbes; lors de la réunion de tous les responsables du Bureau régional pour l'Afrique; dans les ateliers de gestion des opérations du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants; et à l'intention du centre mondial de services partagés. Le Bureau a en outre tenu huit séminaires diffusés sur le web afin de fournir des précisions et des données actualisées aux bureaux de pays sur l'audit des projets d'exécution nationale et des projets exécutés par des organisations non gouvernementales.

## **IX. Services d'audit interne pour ONU-Femmes**

55. Le Bureau de l'audit et des investigations a, en vertu d'un accord qu'il a conclu avec le Directeur exécutif d'ONU-Femmes, continué de fournir des services d'audit interne à ONU-Femmes conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière d'ONU-Femmes.

## **X. Examen des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales et/ou des gouvernements**

56. À l'issue de l'évaluation des risques du Bureau de l'audit et des investigations, 1 302 marchés d'exécution nationale et marchés exécutés par des organisations non gouvernementales ont été désignés pour être audités en 2011 par des cabinets-conseils ou des institutions de contrôle des finances publiques. Ces marchés représentaient 80 % des 2,6 milliards de dépenses engagées aux fins de l'exécution de marchés de ce type pour l'exercice 2010. Ces audits sont administrés directement par les bureaux de pays. Le Bureau de l'audit et des investigations a reçu 1 511 rapports d'audit de 120 bureaux de pays. Ces rapports avaient trait à 1 291 marchés d'exécution nationale et marchés exécutés par des organisations non gouvernementales pour un montant de dépenses total de 2,0 milliards de dollars, soit 99 % des dépenses qui devaient être auditées. Un marché peut comporter plusieurs projets, et un rapport d'audit peut porter sur plus d'un projet. En règle générale, les rapports d'audit ont été soumis dans les délais impartis. Grâce aux efforts concertés du Bureau de l'audit et des investigations, du Bureau des finances et de l'administration du Bureau de la gestion, des bureaux régionaux et des bureaux de pays concernés, les audits ont été réalisés plus rapidement qu'au cours des années précédentes.

### Analyse des résultats des rapports d'audit

57. Le Bureau de l'audit a sélectionné 661 rapports parmi les 1 511 rapports reçus afin de les analyser de manière approfondie. Cette analyse portait sur 82 % du montant total des dépenses vérifiées. L'échantillon analysé incluait tous les rapports pour lesquels les auditeurs ont assorti leur opinion de commentaires. Le Bureau analyse les rapports d'audit de projets d'exécution nationale et de projets exécutés par des organisations non gouvernementales sous quatre angles différents :

1) Opinions des auditeurs et montant net de leurs incidences financières : Le Bureau chiffre le montant net des incidences financières des réserves émises par les auditeurs, exprimé en pourcentage des dépenses engagées pour l'exécution du projet;

2) Résultats des audits : Le Bureau examine les conclusions des rapports d'audit et détermine les risques qu'ils font peser sur l'exécution d'ensemble des projets;

3) Portée des audits : Le Bureau détermine si la portée de l'audit correspond aux prescriptions énoncées dans le mandat des auditeurs;

4) Administration des audits : Le Bureau détermine si les bureaux de pays ont administré les audits de manière efficace et efficiente.

58. Dans la plupart des cas, le Bureau a qualifié la qualité globale et les résultats des rapports d'audit de projets d'exécution nationale et de projets exécutés par des organisations non gouvernementales de « satisfaisants » (voir la figure 8). Le Bureau de l'audit et des investigations a communiqué ses conclusions aux bureaux sous forme de lettres de synthèse, dans lesquelles il appelle l'attention sur les mesures à prendre.

Figure 8

#### Appréciations accompagnant les rapports d'audit de projets d'exécution nationale et de projets exécutés par des organisations non gouvernementales

	Appréciation			
	2010		2009	
	Nombre de bureaux de pays	Pourcentage	Nombre de bureaux de pays	Pourcentage
Satisfaisant	83	70	77	63
Partiellement satisfaisant	26	22	33	26
Non satisfaisant	10	8	14	11
<b>Total, bureaux de pays</b>	<b>119</b>		<b>124</b>	

**Principaux problèmes constatés lors de l’audit de projets d’exécution nationale ou de projets exécutés par des organisations non gouvernementales et mesures prises pour y remédier**

59. Les rapports d’audit de projets d’exécution nationale et de projets exécutés par des organisations non gouvernementales faisaient mention de 2 586 problèmes relevés lors de ces audits, la plupart d’entre eux (71 %) ayant été classés comme moyennement prioritaires. La plupart des problèmes relevés avaient trait à la gestion financière, aux systèmes comptables et aux dispositifs de contrôle. L’analyse des tendances au cours des deux derniers cycles d’audit montre que le nombre de problèmes relatifs à la gestion financière, à l’administration et l’utilisation des équipements/inventaires, aux systèmes comptables et aux dispositifs de contrôle a diminué. On a également constaté, en 2011, une baisse du nombre de problèmes par rapport à 2010.

60. Le Bureau se tient informé des mesures que les bureaux de pays prévoient de mettre en œuvre ou ont déjà mis en œuvre pour donner suite aux observations qui résultent des audits de projets d’exécution nationale ou de projets exécutés par des organisations non gouvernementales. Il ressort de son analyse que les bureaux intéressés entendent remédier à 86 % des 2 586 problèmes constatés.

**Opinions et impact net de leurs incidences financières**

61. Les auditeurs des projets d’exécution nationale et des projets exécutés par des organisations non gouvernementales sont parvenus à la conclusion que les états financiers donnaient une image fidèle de la situation et ont par conséquent émis une opinion sans réserve concernant des dépenses vérifiées se montant à 1,9 milliard de dollars sur un total de 2,0 milliards de dollars, soit 93 %. Le Bureau, après avoir analysé les rapports accompagnés d’une opinion assortie de commentaires (à savoir : opinion assortie de réserves ou défavorables ou d’un déni de responsabilité), a chiffré à 40,5 millions de dollars, soit l’équivalent de 2 % du montant total des dépenses vérifiées, les incidences financières des réserves émises.

62. Ces incidences financières des réserves émises d’un montant de 40,5 millions de dollars résultent principalement d’une perte exceptionnelle de pièces justificatives en Égypte, où les dépenses engagées pour l’exécution d’un projet, se chiffrant à 27,3 millions de dollars, n’ont pu être vérifiées en raison de la destruction et de la perte de documents qui ont été entraînées par la crise politique. Sans ces circonstances exceptionnelles, les incidences financières résultant de l’audit de projets d’exécution nationale et des projets exécutés par des organisations non gouvernementales se seraient montées à 13,3 millions de dollars, soit l’équivalent de 0,7 % du montant total des dépenses vérifiées. Pour l’exercice 2009, les incidences financières étaient de 27,9 millions de dollars, soit 1,6 % du montant total des dépenses.

## **XI. Investigations**

**Dossiers d’investigation**

63. En 2011, le Bureau de l’audit et des investigations a ouvert 201 nouveaux dossiers. Pour la première fois depuis des années, on a assisté à une diminution du nombre de plaintes par rapport aux années précédentes. Le Bureau a également

ouvert plusieurs dossiers datant d'années antérieures en raison d'éléments ou d'événements nouveaux et a apporté des modifications à ses statistiques relatives aux dossiers d'investigation en raison du passage à un nouveau système de gestion des dossiers. Cela a entraîné l'ouverture de 17 dossiers supplémentaires au cours de l'année. Compte tenu des 99 plaintes déposées en 2010 et encore en instance, le Bureau a dû s'occuper en 2011 de 317 affaires au total, dont 210 ont été classées en 2011.

64. Au total, 151 affaires (48 %) ont été classées après qu'une évaluation préliminaire eut fait apparaître qu'il n'y avait pas lieu d'ouvrir une enquête formelle par le Bureau, et 45 autres affaires (14 %) ont été classées après investigation. Des affaires examinées, 22 (soit 49 %) ont débouché sur un rapport établissant l'existence d'irrégularités. Trente-trois affaires (51 %) ont été jugées sans fondement. Dix affaires ont été renvoyées à d'autres services du PNUD et quatre à d'autres organismes pour être investiguées ou pour que toute autre mesure requise soit prise. Au 31 décembre 2011, 107 affaires ont été reportées en 2012 (voir la figure 9).

Figure 9  
**Affaires traitées en 2009**

<i>Dossiers d'investigation</i>	
<b>Affaires en instance au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b> .....	<b>99</b>
Plaintes déposées en 2011 .....	201
Dossiers rouverts et ajustements .....	17
<b>Total, 2011</b> .....	<b>317</b>
Classées (non-lieu) .....	152
Plaintes déposées et classées depuis .....	58
<b>Total, affaires classées</b> .....	<b>210</b>
<b>Affaires en instance au 31 décembre 2011</b> .....	<b>107</b>

#### **Traitement des affaires, en particulier celles relatives à des comportements délictueux**

65. Lorsque l'investigation confirme qu'il y a eu fraude ou manquement, l'affaire est renvoyée au Bureau d'appui juridique, lequel peut recommander des mesures disciplinaires ou administratives contre les fonctionnaires ou autres personnes en cause, ou encore le recouvrement des fonds ou des biens visés. Lorsque l'investigation fait apparaître une lacune des dispositifs de contrôle interne, le Bureau envoie une note à la direction du service concerné et recommande des mesures appropriées. En 2011, le Bureau de l'audit et des investigations a émis cinq notes à la conclusion des investigations. La figure 9 ci-dessus indique la façon dont les affaires ont été traitées en 2011.

66. Les affaires concernant des comportements susceptibles d'être délictueux peuvent être renvoyées aux autorités nationales pour enquête, poursuites et recouvrement des fonds à titre de réparation. En 2011, Le bureau de l'audit et des

investigations a recommandé le renvoi de sept affaires aux autorités nationales pour enquête et a réuni toutes les preuves nécessaires pour étayer la poursuite des affaires concernées.

67. Au 31 décembre 2011, 43 affaires en étaient encore au stade de l'évaluation préliminaire, tandis que 64 autres faisaient l'objet d'une investigation.

Figure 10  
**Affaires traitées en 2011**

<b>Total, affaires classées en 2011</b> . . . . .	<b>210</b>
Après évaluation	
Classées (non-lieu) . . . . .	151
Renvoyées à d'autres services . . . . .	10
Renvoyées à d'autres organismes . . . . .	4
Après investigation	
Classées (sans fondement) . . . . .	23
Renvoyées au Bureau d'appui juridique . . . . .	22
Renvoyées au Bureau de la déontologie (affaires relatives à des mesures de rétorsion) . . . . .	0
Envoi d'une note à la Direction <sup>a</sup> . . . . .	5

<sup>a</sup> Certaines affaires ont donné lieu à la fois à une note à la Direction et à un rapport d'investigation.

### **Motifs des plaintes reçues ou allégations**

68. Les plaintes déposées en 2011 concernant des irrégularités financières, telles que fraude dans la passation de marchés, vol et détournement de fonds, utilisation abusive des ressources du PNUD et fraude aux indemnités, demeurent les plus nombreuses et représentent 59 % des affaires traitées par le Bureau de l'audit et des investigations en 2011. Ces résultats sont pratiquement les mêmes qu'en 2010, lorsque les irrégularités financières représentaient 60 % du nombre total d'affaires traitées. Cependant, plusieurs des plaintes reçues en 2011 portaient sur des systèmes de fraude complexes et/ou d'importantes pertes financières, y compris, par exemple, une affaire dans laquelle la perte s'élevait au moins à 2,3 millions.

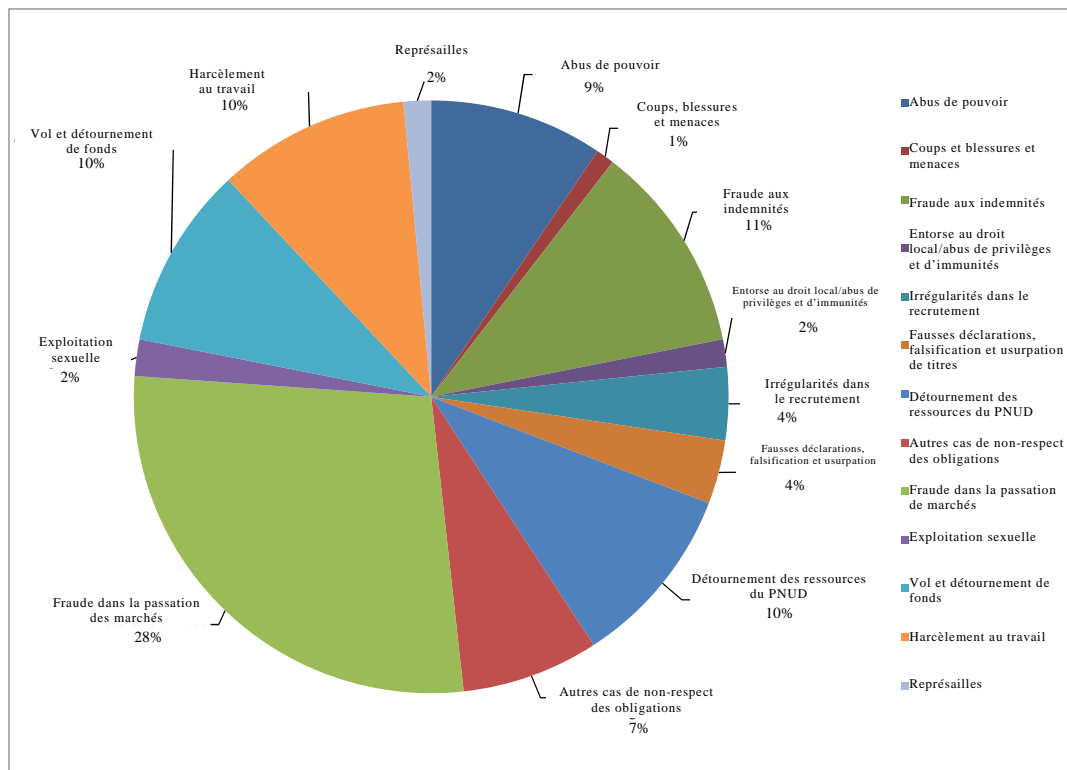
69. Parmi les allégations de fraude qui ne portaient pas sur des irrégularités financières, les plaintes relatives au harcèlement au travail et à l'abus de pouvoir viennent au deuxième rang, constituant ensemble 19 % des affaires traitées par le Bureau en 2011. Ces chiffres indiquent une nette augmentation par rapport à 2010, où les allégations relatives au harcèlement au travail et à l'abus de pouvoir constituaient 13 % des affaires traitées.

70. En 2011, le troisième rang des allégations qui ne portaient pas sur des irrégularités financières était occupé par les autres cas de non-respect des obligations (8 %), suivis par les fausses déclarations (4 %) et les irrégularités dans le recrutement (4 %). La catégorie des plaintes relatives aux autres cas de non-respect des obligations inclut tout autre défaut par tout fonctionnaire de remplir ses obligations résultant de la Charte des Nations Unies, du Statut et du Règlement du

personnel ou autres textes administratifs applicables, ou d’observer les normes de conduite attendues de tout fonctionnaire international.

71. Les allégations concernant des mesures de rétorsion à l’encontre de personnes ayant signalé des irrégularités ne représentaient que 2 % des plaintes reçues en 2011 (sur un total de 3 plaintes). Deux de ces trois affaires ont été classées en 2001, et toutes deux étaient sans fondement, et une affaire est toujours en cours d’évaluation. Les autres catégories – exploitation sexuelle, entorses au droit local, abus de privilèges et d’immunités ou encore coups et blessures et menaces – constituent les 5 % restants des plaintes déposées en 2011 (voir la figure 11).

Figure 11  
Types de plaintes reçues en 2011



**Mesures disciplinaires et autres actions engagées**

72. Dans la plupart des affaires fondées, les investigations menées par le Bureau de l’audit et des investigations ont débouché sur des mesures disciplinaires ou administratives, y compris des actions visant à assurer le recouvrement des fonds et, pour les affaires concernant des comportements susceptibles d’être délictueux, le renvoi de celles-ci au Bureau des affaires juridiques des Nations Unies pour qu’elles puissent être ensuite renvoyées aux autorités nationales. Le Rapport annuel 2011 PNUD de l’Administrateur sur les mesures disciplinaires et autres actions engagées en vue de réagir contre la fraude, la corruption et autres irrégularités fournit de plus amples détails à ce sujet.

### Renforcement des capacités d'investigation

73. En 2011, le Bureau de l'audit et des investigations a entrepris plusieurs actions décrites ci-dessous, afin de continuer à renforcer ses capacités d'investigation et d'échanger des renseignements sur la fraude avec d'autres services d'investigation dans le but de recenser et gérer au mieux les irrégularités qui peuvent avoir des effets sur les activités du PNUD :

- Un nouveau système de signalement par ligne directe est entré en service au début de l'année 2011, qui offre au PNUD la possibilité de s'ouvrir davantage aux 177 pays où il est actif. Le nouveau système offre : le signalement par ligne téléphonique directe et gratuite, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à des téléphonistes formés; la possibilité de recourir aux services d'interprètes; le signalement sur la toile en anglais, en espagnol et en français; et la possibilité pour les appelants de garder l'anonymat, tout en ayant la possibilité de pouvoir donner d'autres informations ultérieurement, grâce à l'utilisation d'un code de référence;
- Un nouveau système de gestion des dossiers d'investigation a été mis en œuvre afin de documenter de manière plus complète les actions engagées pour enquêter sur les allégations rapportées, permettre une analyse plus précise des données du dossier, et tirer des enseignements des investigations qui peuvent s'avérer utiles pour les procédures de gestion des risques du PNUD;
- Un conseiller en matière d'investigations affecté aux dossiers relatifs au Fonds mondial a été recruté afin de s'assurer que les allégations d'irrégularités qui touchent les subventions du Fonds mondial gérées par le PNUD soient traitées rapidement et efficacement;
- La collaboration avec les bureaux d'enquête d'autres agences internationales a été renforcée afin de garantir un partage plus efficace des renseignements relatifs aux risques de fraude et d'enquêter plus efficacement les cas de fraudes portant sur plus d'un organisme. Cette collaboration avec d'autres organismes d'investigation a été renforcée grâce à la signature d'accords de coopération avec d'autres organismes, y compris un accord sur la prévention, la détection et l'investigation des cas de fraude et de corruption, signé avec le Bureau de l'Inspecteur général du Fonds mondial.

74. Le Bureau de l'audit et des investigations a activement participé à l'élaboration de plusieurs nouvelles politiques visant à mieux prévenir, détecter et traiter les cas de fraude affectant les programmes et projets du PNUD. Ces politiques incluent les directives sur la lutte contre la fraude (mars 2011) et les directives sur les sanctions à l'encontre des fournisseurs ne remplissant pas les conditions fixées dans les marchés (novembre 2011).

75. Conformément au remaniement de la Charte du Bureau de l'audit et des investigations, qui a permis l'élargissement du mandat du Bureau, et qui a été approuvé par l'Administrateur en décembre 2010, le Bureau a évalué et conduit des investigations portant sur des fournisseurs, des partenaires de mise en œuvre et d'autres parties tierces. Suite aux investigations menées en 2011, le Bureau de l'audit et des investigations compte soumettre au moins deux affaires en 2012 pour examen en vertu des directives récemment établies sur les sanctions à l'encontre des fournisseurs ne remplissant pas les conditions fixées dans les marchés.

76. Le Bureau de l'audit et des investigations a également élaboré un protocole visant à conduire des enquêtes préventives dans les domaines présentant un fort

risque de fraude, de corruption et d'autres méfaits. Sous réserve des ressources disponibles, le Bureau envisage de mettre en œuvre la première enquête préventive en 2012.

77. Le Bureau est actuellement en train de revoir ses directives en matière d'enquête afin de s'assurer que les dossiers portant sur des fournisseurs soient traités le plus efficacement possible. Après discussions avec le Bureau d'appui juridique, il avait été décidé que si les allégations formulées à l'encontre de fournisseurs étaient fondées, le Bureau fournirait les rapports contenant les résultats d'une investigation directement au chef du bureau concerné. C'est désormais le cas.

78. Comme indiqué plus haut dans le présent rapport, le Conseil d'administration a approuvé deux autres postes affectés aux investigations pour le budget d'appui pour 2012-2013. Avec ces nouveaux postes, qui devraient être pourvus au cours des quatre premiers mois de 2012, le Bureau sera plus à même de s'acquitter de son mandat élargi.

## **XII. Conclusions et perspectives d'avenir**

79. Les conclusions des différents audits ainsi que les actions engagées par les bureaux concernés pour faire face aux questions soulevées par le Bureau de l'audit et des investigations sont des indications positives sur l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Le soutien continu offert par l'Administration, le Comité consultatif pour les questions d'audit et le Conseil d'administration permet au Bureau de l'audit et des investigations de s'acquitter avec succès de son mandat.

80. Le Bureau de l'audit et des investigations reste prêt à faire face à tous les défis qui peuvent surgir lors de la mise en œuvre du programme de réformes institutionnelles et de l'engagement de l'organisation à rendre ses rapports d'audit interne accessibles au public. La stratégie sur trois ans du Bureau de l'audit et des investigations approuvée par l'Administrateur guidera le Bureau au cours des années à venir.